

SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PUY DE DÔME

Le service civique en 3 points :

- Engagement volontaire d'une durée hebdomadaire de 24 heures, durant 6 à 10 mois ;
- Accomplissement d'une mission d'intérêt général pour des jeunes de 18 à 25 ans ;
- Mission donnant lieu au versement d'une indemnité.

Qu'est ce qu'une mission de service civique ?

- Une mission complémentaire de l'action des agents ;
- Une mission accessible à tous ;
- Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale.

Quelles sont les missions qui peuvent être confiées aux volontaires ?

- 1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
- 2 - Accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté ;
- 3 - Contribuer à des actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
- 4 - Contribuer à des actions et projets d'éducation au développement durable ;
- 5 - Animer la réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
- 6 - Contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
- 7 - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des établissements scolaires ;
- 8 - Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- 9 - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation ;
- 10 - Contribuer à l'animation de la vie lycéenne ;
- 11 - Contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Comment recruter un volontaire ?

Pour recruter, il convient de répondre à l'appel à candidature départemental par le biais du formulaire joint. La DDEE se chargera ensuite de publier les offres sur le site de l'agence du service civique (ASC). Le recrutement sera organisé par la circonscription (1er degré).

Quelles sont les tâches liées à la gestion administrative et financière du dispositif ?

La gestion administrative et financière est entièrement coordonnée par les services de la DSDEN. La structure d'accueil ne supporte aucune charge financière.

La structure d'accueil désigne un tuteur qui suit et accompagne le volontaire dans son projet. Il donne un cadre et des repères qu'il réajuste si nécessaire. En fin de période, le tuteur participe à la rédaction d'un bilan nominatif du volontaire. Les tuteurs bénéficieront d'une demi-journée de formation.

Qui se charge du module de formation civique et citoyenne du volontaire ?

Durant son service, le volontaire doit obligatoirement suivre un module de formation pratique (PSC1), ainsi qu'une formation théorique destinée à développer la formation citoyenne et le civisme des volontaires. Cette formation est coordonnée par les services de la DSDEN.

Pour aller plus loin :

www.service-civique.gouv.fr

Contact :

DSDEN du Puy de Dôme DDEE
Madame Eliane Mustier – 04.73.60.99.77
service.civique63@ac-clermont.fr